



NOTATION DANS LA Fonction publique hospitalière. Diminution de note lors d'une mutation

Par **virgdesmusic**, le **01/08/2019** à **20:20**

je suis Infirmière musicothérapeute depuis septembre 2017 à L'EPSM de la Roche sur Foron. Etablissement public de santé mental.

Je suis arrivée par voie de mutation d'un autre hopital voisin.

Lors de ma notation en 2018 l'administration me baisse ma note de 19,5 à 19,1. en me disant que la note moyenne des agents ayant le même échelon que moi se situe à 18,58, et qu'ils ont fait le calcul que si j'avais effectué toute ma carrière à l'EPSM j'aurais 19.1... comme si il pouvait prédire ce que j'aurais été si j'avais fait toute ma carrière dans leur établissement!!

Je fais donc un recours auprès des CAPL.

Qui vote 2 avis favorable 1 vote contre 1 abstention.

Sur la décision que je reçois il apparait 3 avis défavorable 1 avis favorable 1 vote contre . Il y a donc discordance entre ce qu'il s'est passé au CAPL et ce que l'administration me dit!!

avez vous des exemples du même cas ?

Ont-il le droit de diminuer une note sans faute grave et à un agent surqualifier?

Qu'est ce que je risque si je les poursuit au tribunal administratif?